

DEC151565DR06

Décision portant délégation de signature à M. Raymond Bérard, directeur de l'unité propre de service UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC121459DAJ du 26 avril 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

Vu la décision DEC132237DAJ du 17 septembre 2013 portant nomination de Raymond Bérard, aux fonctions de directeur de l'unité propre de service UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Raymond Bérard**, directeur de l'unité UPS76, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raymond Bérard, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle Kauffmann**, Ingénieur de Recherche CNRS, Secrétaire Générale et à **Mme Claire François**, Ingénieur de Recherche CNRS, responsable de pôle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Mme Viviane Jelski**, Assistant Ingénieur CNRS, coordinatrice du secteur « gestion des dépenses », jusqu'à concurrence de 50 000€.

Article 4

La décision n° DEC131944DR06 du 1^{er} octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} juillet 2015

Philippe Piéri

Raymond Bérard

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Isabelle Kauffmann

Claire François

La délégataire

La délégataire

Viviane Jelski

La délégataire